

Délibération fixant le montant de participation à la journée professionnelle organisée par le CTLes sur la conservation partagée

Le CTLes a organisé le 30 mars 2010 une journée professionnelle ayant pour thème

« Mutualisation et coopération dans le cadre de la conservation partagée ».

Il est proposé au Conseil d'administration de voter le montant de la participation aux frais demandée à l'ensemble des participants :

- à 40€ par personne,
- à 20€ par personne supplémentaire en cas d'inscriptions multiples par établissement.

Ce montant qui est calculé en fonction du nombre de participants (70 personnes) doit permettre au CTLes de pouvoir couvrir l'ensemble des frais relatifs à cette manifestation.

Le coût de cette manifestation est de 2 084€ qui se décomposent de la manière suivante :

- les frais engagés pour la location d'un car qui permettra aux participants de rejoindre le CTLes et de retourner à Paris s'élèvent à 730€.
- les frais engagés pour l'organisation du buffet sont d'un montant de 654€.
- Les frais engagés pour l'impression de la plaquette de présentation sont d'un montant de 400€
- Les frais engagés pour rembourser les billets de train, la nuitée et les repas d'un intervenant 300€.